

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis municipal No 14/2017

Budget 2018

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 31 octobre 2017, sous la présidence de Madame Nadège Longchamp-Geiser, pour examiner ce préavis.

Nous remercions la Municipalité au complet pour sa présence lors de cette séance ainsi que Monsieur Laurent Vial (Boursier communal). Messieurs les Municipaux ainsi que Monsieur Vial ont répondu aux différentes questions posées et nous ont transmis les informations détaillées demandées, ce dont nous les remercions.

Examen du préavis

Nous tenons à remercier tout le travail effectué par Monsieur Laurent Vial, plus particulièrement pour les commentaires des pages 8 à 12 du préavis.

Nous mettons, ci-après, quelques informations complémentaires reçues suite à nos diverses questions relatives au budget 2018. Certains dicastères n'ont pas fait l'objet de plus de commentaires que ceux déjà inscrits dans le préavis et ne sont donc pas mentionnés dans notre rapport.

ADMINISTRATION GENERALE

Globalement, la croissance des charges de l'administration générale s'élève à CHF 231'215.-, soit environ 4,6 % du budget entre le budget 2017 et celui de 2018. Les produits ne sont pas significatifs, car inférieurs à CHF 100'000.-.

Toutefois, une comparaison par rapport aux comptes démontre tout de même une croissance importante de ce dicastère, puisque les charges effectives 2011, 2012 et 2013 étaient encore inférieures à CHF 4'000'000.-, et s'élevaient à CHF 3'383'000.- en 2011, ce qui représenterait, si les chiffres du budget se réalisaient, une croissance de l'ordre de CHF 1'889'000.- sur 7 ans, ou 55% environ à mettre en relation avec la croissance de la population depuis 2011, qui n'est pour l'instant que de 30 % entre fin 2011 et le cap des 8'000 habitants passé récemment.

Compte 110.3102.02

La Commission des Finances relève que si la rubrique « Communication, promotion » subit une augmentation attendue pour la réalisation du film promotionnel souhaité par la Municipalité ; elle s'est inquiétée de savoir où en étaient les démarches pour récupérer l'avance faite au producteur précédent, qui n'a pas respecté ses engagements. La procédure légale pour le recouvrement de cette somme est en cours.

Compte 110.3109

La Commission marque son étonnement de voir le poste 110.3109 « Gestion documentaires et archives » stable, alors que les travaux de récupération des anciennes archives touchaient au but lors de l'établissement du budget précédent. Elle ne demande toutefois pas d'amendement, convaincue que ce travail est justifié et est important pour la Commune.

Une information détaillée a été remise à la Commission des Finances quant à l'avancement des travaux de numérisation des archives par un point de la situation. Selon les prévisions transmises, ce poste devrait être fortement réduit dans le budget 2019.

Comptes 150 (150.3170 et 150.3653)

La plus forte variation du dicastère se trouve dans le poste 150 « Affaires culturelles et loisirs ». Cela s'explique par l'arrivée en cours d'année 2017 du nouveau chef de service en charge du SEJL (Service de la Jeunesse et des Loisirs), dont le salaire impactera tout l'exercice 2018. De plus, pour mener à bien quelques projets, cette personne doit disposer d'un budget que l'on retrouve sous la rubrique 150.3170 « Manifestations et animations ». Relevons encore que certains membres de la Commission des Finances s'inquiètent par rapport à la collaboration entre le chef de service et les sociétés locales qui doit être maintenue, si ce n'est développée, afin d'éviter des doublons et des activités concurrentielles. De plus, les cinq projets évoqués dans le budget ne sont pas chiffrés individuellement, et ne se réaliseront peut-être pas tous. Lors des discussions, il est apparu que seul le projet théâtral jouit d'un niveau élevé d'avancement, confirmé à la lecture du site du metteur en

scène, Jérôme Chapuis, qui mentionne déjà notre Commune comme lieu de production de cette pièce.

Concernant la fête de la musique, certains membres de la Commission émettent un doute quant à l'utilité d'avoir une scène excentrée dans notre Commune, alors que le Chef-Lieu est atteignable par les transports publics et que l'offre y est déjà nombreuse et variée.

La Commission des Finances demande à ce que le chef de service vienne lors d'une réunion du Conseil, présenter un peu plus en détails ses intentions. Elle ne s'oppose toutefois pas à l'inscription au budget d'un montant qui pourra le cas échéant être utilisé partiellement.

Suite à notre demande, des commentaires détaillés et complémentaires nous ont été transmis. En résumé :

Compte 150.3653

Le budget a été augmenté de manière à prendre en compte l'apparition de nouveaux acteurs locaux que la Commune souhaite pouvoir accompagner en 2018.

Certains coûts (Feu d'artifice du 1^{er} août, Fête de la torée) ne seront plus comptabilisés sous ce compte mais sous « Manifestations et animations ».

Compte 150.3170

Les dépenses liées à la participation des sociétés locales aux manifestations communales seront désormais comptabilisées dans ce compte ainsi que d'autres activités organisées par la Commune.

FINANCES

Globalement le dicastère « Finances » enregistre une augmentation de produits nets de CHF 1'900'000.- par rapport au budget 2017.

Le produit des impôts augmente de CHF 2'500'000.-, par rapport au budget 2017, essentiellement du fait de l'augmentation des impôts sur les personnes physiques (+ CHF 2'000'000.-) et de l'impôt foncier (+ CHF 400'00.-).

Ce même produit des impôts augmente de CHF 1'350'000.-, par rapport aux comptes 2016, soit une progression de 3.9%, essentiellement du fait de l'augmentation des impôts sur les personnes physiques (+ CHF 1'245'000.-, +4.7%). Dans le même laps de temps, la population montaine devrait croître d'environ 10.5%. La Municipalité fait preuve de prudence et applique les recommandations de l'Etat « en appliquant une augmentation des recettes [...] par rapport aux comptes 2016 et en ajoutant 5% pour prendre en compte l'augmentation prévue en 2018 de la population. »

La contribution nette à la péréquation intercommunale augmente de CHF 400'000.- (augmentation des contributions à payer CHF 700'000.-, augmentation des remboursements à percevoir CHF 300'000.-).

Les amortissements augmentent de CHF 700'000.-; les détails sont fournis dans le tableau des p. 52 et 53 du fascicule du budget.

Compte 210.4004

La variation par rapport aux comptes 2016 est due au départ d'un contribuable

Comptes 230.3311 et 12

Le détail des amortissements est fourni dans les tableaux des pages 52 et 53.

DOMAINES ET BATIMENTS

De manière générale, la croissance des charges des domaines et bâtiments s'élève à CHF 582'940.-, soit 7.9% du budget entre le budget 2017 et celui de 2018. La croissance des produits s'élève à CHF 148'435.-, soit 4.8% de plus au budget 2018.

Une comparaison par rapport aux comptes 2016 indique une croissance des charges de 3.2% seulement, par contre une baisse des produits de 7%.

La Commission des Finances relève certains postes d'augmentation méritant des explications.

Compte 350.3189

Des frais d'études bâtiment, CHF 180'000.- concernent la rénovation du collège du Mottier B.

Compte 350.3141.01

De multiples travaux de rénovations sont décrits pour un montant total de CHF 347'000.-. Ils concernent en majorité l'assainissement des installations techniques de ventilation et régulation chauffage.

Compte 350.3141.06

Les réparations programmées du bâtiment Grand Mont collège + Salle rythmique, CHF 266'000.- sont planifiés pour des travaux d'entretien incluant pour moitié l'étanchéité et l'isolation de la toiture plate, avec une demande de subvention probable à la clé.

Compte 350.3141.10

Des réparations programmées du bâtiment Auberge communale, CHF 218'300.- sont essentiellement destinés à remplacer la chaudière et à assainir l'installation de chauffage.

Compte 350.3141.22

D'autres dépenses plus anecdotiques ont également été discutées, notamment la pose de 4 sèche-cheveux dans les anciens vestiaires du Châtaignier pour un montant de CHF 16'000.-

TRAVAUX

De manière générale, le dicastère des travaux demeure très stable financièrement en comparaison des années précédentes.

Plusieurs comptes sont compensés par des comptes de prélèvement sur des fonds attribués, respectivement des financements spéciaux (4x0.48x1).

Les quelques mutations de personnel se compensent sur l'année et n'influencent que faiblement les comptes salaires et assurances sociales y relatives.

Divers comptes reportent systématiquement les montants budgétisés d'année en année car non prévisibles tels que : 440.472 « Concessions - inhumations » / 430.3188 « Courses de déneigement ».

Les charges et les produits des groupes de comptes 450 « Ordures - déchets », ainsi que 460 « Egouts - épuration » s'équilibrent comme il se doit.

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'augmentation des charges de CHF 67'540.- est principalement liée aux abonnements Mobilis écoliers (CHF 46'800.-).

SECURITE PUBLIQUE

Aucun commentaire particulier.

SECURITE SOCIALE

Globalement, la charge nette de la « Sécurité sociale » augmente de CHF 900'000.-

La participation communale à l'accueil collectif préscolaire (Garderies) augmente de CHF 300'000.- et celle à l'accueil parascolaire (UAPE) de CHF 200'000.-.

La participation nette de notre Commune à la facture sociale augmente de CHF 400'000.-.

Compte 720.4525

La charge figure sous le compte 210.3515.

CONCLUSION

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose aux membres du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

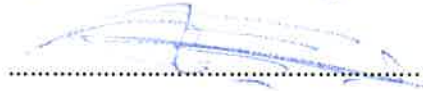
- D'adopter le budget de l'année 2018 (préavis 14/2017) tel que présenté par la Municipalité.

Le Mont-sur-Lausanne, le 28 novembre 2017

La Présidente Nadège Longchamp-Geiser



Les Membres : Arnaud Brulé



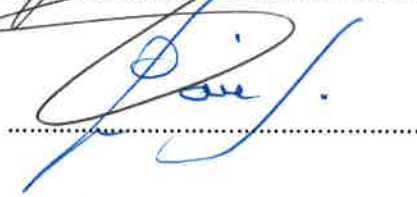
Elisabeth Corbaz-Schwarz



Christophe Corbaz



Gérard Mojon



Cédric Mottier



José Perez



Remo Studer



Philippe Vaucher

